

COMMUNE DE VAUXBUIN
Compte-rendu de réunion du Conseil municipal

Séance du 27 juin 2011

L'an deux mille onze, le 27 juin à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 20 juin 2011, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : Gilbert BOBIN, Maire ; Claudie MALLET, Stéphane ROGAN, David BOBIN et Maurice HUGÉ, Adjointes au Maire ; Annie BARBA, Régine BARLE, Luc MOUTON, Annick PORRO, Claudette QUÉANT et Alain VAILLANT, Conseillers.

Étaient absents représentés : Gilbert LAMBIN, qui donne pouvoir à Luc MOUTON ; Sylvie DESQUILBET, qui donne pouvoir à Annie BARBA et Jérôme CAZZOLA, qui donne pouvoir à Gilbert BOBIN.

Était absent : Pascal COURBET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut légalement délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Validation du principe d'attribuer un nom à l'école à l'issue d'un projet pédagogique mené avec les élèves
- 3) Allocation d'une indemnité de conseil au receveur municipal
- 4) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de l'Aisne

*

1) Désignation du secrétaire de séance

David BOBIN est nommé secrétaire de séance.

2) Validation du principe d'attribuer un nom à l'école à l'issue d'un projet pédagogique mené avec les élèves

Le Maire lève la séance afin de donner la parole à Vanessa LEMADRE, Directrice de l'école. Celle-ci explique aux membres du Conseil municipal le projet que l'équipe

enseignante entend mener avec les enfants afin d'attribuer un nom à l'école.

À partir de la rentrée prochaine et tout au long de l'année, l'équipe enseignante souhaite faire travailler les élèves sur des noms possibles pour leur école.

Les enseignants et les élèves établiront une première liste de noms, qui sera soumise aux membres du Conseil municipal. Celui-ci pourra alors écarter les propositions qu'il ne souhaite pas.

Enfin, une liste restreinte de noms sera transmise aux membres du Conseil municipal qui fera le choix définitif.

La séance reprise, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le projet porté par l'équipe enseignante.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	1	1	

3) Allocation d'une indemnité de conseil au receveur municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 portant sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics,

Vu l'arrêté du 16 septembre 1983 fixant le montant de l'indemnité allouée par les communes pour la préparation des documents budgétaires décide,

Considérant l'aide technique et le conseil en matière économique, financière et comptable apportés par M^{me} Jocelyne BOULNOIS, receveur municipal,

Décide de lui accorder une indemnité au taux de 100% prévu par l'arrêté précédemment mentionné pour la période couvrant le 1^{er} semestre 2011, soit un montant de 199,47 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

4) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de l'Aisne

En s'appuyant sur les directives du Gouvernement demandant une rationalisation de l'intercommunalité, prévue par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, le Préfet a élaboré un schéma prévoyant notamment l'intégration des communes de BRAYE et CLAMECY au sein de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'avis émis par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais lors de sa séance du 23 juin 2011,

Émet un avis défavorable à l'intégration de BRAYE et CLAMECY au sein de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et se prononce plutôt en faveur de l'intégration des communes de BUCY-LE-LONG et CHAUDUN.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12		2	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à VAUXBUIN, le 2 août 2011

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David BOBIN

Gilbert BOBIN